

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

31 MARS 2025

OBJET :

FINANCES

SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
2025

BUDGET DU CCAS ET
BUDGETS ANNEXES
AU CCAS

2025-03-08-1 BIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, BRANLY Sandrine, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

TACCOEN Jean-Michel	(Pouvoir DUMONT Pierre-Henri)
MERCIER Sabrina	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir PILLE Robert)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MILLIEN Sophie)
MAGNIER Renée	(Pouvoir BUTEZ Philippe)
GEISLER Maryse	(Pouvoir BRANLY Sandrine)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir DESORT Annie)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir FIOLET Evelyne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire expose à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif autonome qui anime une action générale de prévention et de développement social. Ainsi le CCAS de Marck propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficultés sociales et mène des actions en faveur des Personnes Âgées comme la distribution du colis de Noël, l'organisation d'un repas annuel ou de trois repas améliorés.

Le CCAS de Marck gère le suivi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) solidarité et socioprofessionnel et diverses

bourses notamment l'accèsion à la propriété, la mobilité internationale et la bourse au permis de conduire.

Il gère également à travers de budgets annexes, une résidence autonomie, le Foyer des Personnes Âgées rue de l'Âge d'Or de Marck (budget annexe FPA) et le foyer pour personnes âgées de la résidence « Les Thermes » (budget annexe RLPA).

Madame le Maire rappelle que le financement du CCAS de Marck est assuré en grande partie par la commune par le biais de subventions de fonctionnement.

En 2024, la part représentative de la subvention de fonctionnement versée par la commune sur le montant total des recettes réelles de fonctionnement perçues par le CCAS est :

- Budget principal du CCAS : 90 %
- Budget annexe FPA : 33 %
- Budget annexe RLPA : 34 %

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre ses missions sur l'exercice 2025, Madame le Maire propose d'allouer les subventions suivantes :

Budgets	Subventions votées en 2024	Subventions versées en 2024	Subventions 2025
CCAS de Marck	369 000 €	287 842,35 €	367 500 €
FPA – Budget annexe au CCAS de Marck	128 200 €	94 361,35 €	153 000 €
RLPA – Budget annexe au CCAS de Marck	57 900 €	47 176,97 €	43 000 €

Vu le rapport sur les subventions de fonctionnement 2025 allouées au CCAS et à ses budgets annexes présenté en commission Finances du 17 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'allouer pour l'année 2025, les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus au CCAS de Marck et à ses budgets annexes pour un montant total de 563 500 €.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 062-216205484-20250331-2025030801BIS-DE

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2025.

DIT que les subventions ne seront versées qu'en fonction des besoins de trésorerie de ces budgets.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,